

POUR UNE VILLE QUI PREND AU SÉRIEX LA CONDITION ANIMALE

INSTITUTION

- ☐ Avoir une délégation à la condition animale.
- ☐ Mettre en place un budget dédié à la condition animale.

PÊCHE DE LOISIR ET CHASSE

- ☐ Ne pas octroyer de subventions aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ainsi qu'aux associations de chasse.
- ☐ Ne pas autoriser les AAPPMA et les associations de chasse à présenter des animations dans les écoles.
- ☐ Empoisonnement dans le but de pêcher et pêche au vif (*raier les mentions inutiles*) :
 - o **Un ou plusieurs plans d'eau municipaux se trouvent sur ma commune :**
 - je m'engage à ne pas autoriser l'empoisonnement dans le but de pêcher ;
 - je m'engage à ne pas autoriser la pêche au vif.
 - o **Aucun plan d'eau ne se trouve sur ma commune :**
 - par un courrier au Ministère de la Transition Écologique, je demande l'interdiction de l'empoisonnement dans le but de pêcher ;
 - par un courrier au Ministère de la Transition Écologique, je demande l'interdiction de la pêche au vif.

CULTURE

- ☐ Intégrer la condition animale au programme culturel de la Ville (conférences, projections, expositions, soutenir la JMDAL...).
- ☐ Créer un fonds "condition animale" dans une ou des bibliothèques.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

- ☐ Ne pas autoriser de salons animaliers (vente ou exposition de poissons, chats, chiens, reptiles, oiseaux...) dans des lieux qui appartiennent et/ou sont gérés par la Ville y compris en cas de Délégation de Service Public (DSP), ni en faire la promotion.
- ☐ Rappeler la réglementation interdisant de vendre ou d'offrir des poissons rouges sur des fêtes foraines dans les autorisations d'occupation de la voie publique et verbaliser les infractions d'une amende 4^e classe (comme le prévoit la loi).

ALIMENTATION

- ☐ Exclure le foie gras de la commande publique.
- ☐ Instaurer deux journées végétariennes ou végétaliennes hebdomadaires dans la restauration scolaire.

ANIMAUX LIMINAIRES

- ☐ Financer la stérilisation et l'identification des chats errants.
- ☐ Ne pas utiliser de méthodes cruelles visant les pigeons (captures, mise à mort, stérilisation chirurgicale ou effarouchement).
- ☐ Ne pas utiliser de piège à colle.
- ☐ Expérimenter des méthodes non létales visant les rats accompagnées d'un suivi scientifique.
- ☐ Ne pas utiliser de feux d'artifice classiques (possibilité de remplacer par des feux silencieux ou d'autres alternatives comme les drones, les lumières...).
- ☐ Agir pour mettre fin aux idées reçues sur les animaux liminaires.

CAPTIVITÉ ANIMALE

- ☐ Ne pas autoriser d'animations de type balades à poney sur le domaine public.
- ☐ Ne pas autoriser de spectacles avec des animaux domestiques ou sauvages sur le domaine municipal.
- ☐ Ne pas autoriser de tournages sur le domaine municipal (voie publique et lieux municipaux) s'il y a des animaux sauvages captifs.
- ☐ Ne pas louer de lieux ou ne pas renouveler les baux à échéance pour des zoos ou des aquariums.
- ☐ Lieux de captivité (zoos municipaux/parc avec animaux captifs) (*raier les mentions inutiles*) :
 - o **Ma commune est propriétaire de tels lieux :** je m'engage à fermer ces lieux de captivité animale en proposant un calendrier de transition avec une date butoir prévoyant :
 - l'arrêt immédiat de la reproduction et des nouvelles acquisitions ;
 - le placement des animaux dans des refuges, quand des places sont disponibles ; avec une participation financière de la mairie au placement ; et avec une date de fermeture durant la mandature.
 - o **Ma commune n'est pas propriétaire de tels lieux :** je m'engage à ne pas en ouvrir.
- ☐ Ne pas soutenir par voie de communication les événements relatifs à la captivité animale.

Je soussigné-e
candidat-e aux élections municipales / métropolitaines de
m'engage, au cours de mon mandat, à agir pour concrétiser les mesures cochées à l'échelon municipal et métropolitain (par le biais de délibérations, arrêtés, vœux, communications...).

Fait à, le
Signature :



MERCI DE NOUS RETOURNER
CE DOCUMENT SIGNÉ À PAZ@ZOOPOLIS.FR